

DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ Membre de l'Assemblée nationale

Formulaire de déclaration au Commissaire à l'éthique et à la déontologie

(RLRQ, c. C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Identification du membre de l'Assemblée nationale	
Nom :	Benoit Charette
Circonscription :	Deux-Montagnes
Déclaration au commissaire Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité, d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :	
Date de réception :	7 février 2020
Nom du donateur :	Le Club Kiwanis Saint-Eustache
Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité :	Huit billets pour la 8 ^e édition du Choco-Vin se tenant le 7 février 2020
Circonstances de la réception :	À titre de député de Deux-Montagnes
Date de la déclaration	7 février 2020